

Bulletin municipal - Carayac



... Le vin ne sera plus tiré ...

Elections sénatoriales

- Depuis 2011 le Sénat (348 élus) est renouvelé par moitié en deux séries tous les 3 ans. La série 1 (178 sénateurs élus pour 6 ans) concernée par ce renouvellement comporte 44 circonscriptions françaises :
 - 38 départements métropolitains (**départements dont le numéro est compris entre 37** (Indre-et-Loire) **et 66** (Pyrénées-Orientales) et départements d'Île-de-France)
 - 4 départements d'outre-mer : la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion, Mayotte
 - 2 collectivités d'outre-mer : Saint-Pierre-et-Miquelon et La Nouvelle Calédonie.

- Le collège électoral (les "grands électeurs") est composé : Des députés et des sénateurs, des conseillers régionaux élus dans le département, ainsi que des conseillers de l'Assemblée de Corse désignés dans les conditions prévues par le code électoral, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique, des conseillers départementaux, et des délégués des conseils municipaux : ces derniers représentent 95 % des quelques 162 000 grands électeurs au total. Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée au 1er janvier 2014 par les recensements. Les délégués doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée. **Pour Carayac un seul délégué : le maire de la commune.**

- Pour être élu au premier tour, il faut obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. À défaut, un second tour est organisé, où la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est élu. Le candidat et son suppléant doivent être de sexe différent.

- Pour le département du Lot les candidats sortants sont :
 - **Jean-Claude Requier** (Professeur), élu sénateur en 2011 et qui se représente à cette élection.
 - **Gérard Miquel** (Agriculteur, Membre de la République en marche), Maire de St-Cirq-Lapopie, élu sénateur en 1992, 2001 et 2011 et **qui ne se représente pas** (Il est à noter que l'interdiction du cumul des mandats s'applique à l'ensemble des sénateurs, élus, réélus ou en cours de mandat à partir du lundi 2 octobre 2017).

Les grands électeurs sont au nombre de 681. Les candidats (titulaires) en lice (pour le Lot) sont au nombre de 11 (pour 2 sièges). Ils s'agit de (nous indiquons les résultats des deux tours en % des voix) :

| | | |
|-------------------------|---|-----------------------|
| Socialiste | Vincent BOUILLAGUET (Conseiller général) | 20,15 % |
| Communiste | William GOUT (Conseiller municipal de Fajoles) | 3,21 % |
| Communiste | Marie PIQUÉ (Vice-présidente du conseil régional) | 5,65 % |
| Parti radical de gauche | Serge BLADINIERES (Maire de Pescadoires) | 18,63 % 17,2% |
| Socialiste | Danielle DEVIERS (Maire d'Uzech) | 20,31 % 21,97% |
| Front national | Emmanuel CRENNE | 0,61 % 0,97% |
| République en marche | Agnès SIMON-PICQUET (Maire des Junies) | 21,37 % 29,24% |
| Les républicains | Lucien BLANC | 2,14 % |
| Parti radical de gauche | Jean-Claude REQUIER (Sénateur sortant) | 58,63 % |
| Socialiste | Angèle PREVILLE (Conseillère départementale) | 21,53 % 30,69% |
| Divers droite | Pierre DESTIC (Maire actuel de St Céré) | 14,33 % |

- Le vote a eu lieu à Cahors, pour le 1er tour le 24 septembre 2017 de 8h à 11h et le second tour, toujours à Cahors de 15h30 à 17h30 le même jour.

- **Ce cinquième numéro du bulletin municipal de la commune de Carayac, au fil d'articles synthétiques, met l'accent sur quelques aspects du bien commun.**

L'équipe municipale.

* Vous pouvez recevoir par mail et au format pdf une version numérique de ce bulletin.

** N'hésitez pas à envoyer vos souhaits d'articles ou vos propositions à la mairie.

Joie et peine

- **Carnet rose :**

Naissance le 15 septembre 2017 de Romann Ewen Lacroix, fils de Florian et Anaïs domiciliés à "Le Bacadou".

Eli Pfenninger est né le 9 juillet 2017, le maire de notre commune est donc grand-père.

Elia Mouysset est née le 14 Septembre 2017, Nadine et Bernard Ghys, eux aussi vont découvrir l'art d'être grand-parents.

- **Carnet noir :**

Décès de Lucien Pélaprat à l'âge de 86 ans.

Don du sang

La prochaine collecte de sang à Cajarc aura lieu le mercredi 8 novembre 2017.

Mairie - Le Bourg - Carayac
Mél : mairiecarayac@wanadoo.fr
Tél : 05.65.40.73.93
Permanences : Mardi (8h-13h)
Jeudi (11h30-13h)

Enedis ou la prolongation de la durée de vie !



LasCouailles le 20 septembre (à gauche le groupe électrogène).

• Après avoir raccordé cinq groupes électrogènes afin de ne pas interrompre les fournitures électriques des habitants de Carayac durant les travaux, les agents ENEDIS (ex ERDF - Electricité Réseau De France) ont procédé à ce qu'ils appellent dans leur jargon à un chantier **PDV** (Prolongation Durée de Vie). Ce sont des travaux financés par ENEDIS pour fiabiliser le réseau aérien existant : changements de poteaux, changements de hauts de poteaux (armements métalliques), ancrages, isolateurs, ponts et attaches. Il est clair que notre commune rurale (comme d'autres) a un réseau de transport d'électricité qui date de plus d'1/4 de siècle et le faible nombre d'habitants (donc le coût unitaire) ne permet pas d'envisager d'autres solutions d'acheminement (enfouissement par exemple).

• Ces travaux se sont déroulés, à Carayac, du 11 au 28 septembre, sur trois semaines, avec des coupures (indiquées dans la lettre d'information du 28 août) les Lundi et Vendredi pour les deux premières semaines, le Lundi et Jeudi pour la dernière semaine.

• Les groupes électrogènes sont eux-même alimentés en fuel 2 fois par semaine (entre 12 et 14h) ... mais parfois le groupe consomme plus de carburant que prévu ... et c'est la panne imprévue. C'est ce qui est arrivé au groupe de LasCouailles qui, le 20 septembre, à 9h15 s'est arrêté. On s'habitue rapidement au bruit du moteur diesel produisant l'électricité dont nous avons besoin mais le silence indique, faute de carburant, que le groupe ne peut plus fonctionner. Une réserve de secours a été acheminée de Lacapelle-Marival dans l'attente de l'approvisionnement standard et nos appareils se sont remis en route vers 11h45.

Echos du conseil municipal

• Nous avons parlé dans ce bulletin (cf. numéro 1) du terrain communal de Mareins bas. Une première étude sur ce terrain par le cabinet d'architectes Virginie Devaux & Marlène Costes-Bénareth vient d'être déposée. Un prochain conseil municipal devra se saisir de cette question et nous rendrons compte alors des alternatives possibles.

• Dans ce bulletin (page suivante) nous indiquons les ravages (et les précautions à prendre) concernant la "pyrale du buis". L'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) demande que chaque commune désigne un "**réfèrent communal**" concernant l'ambrosie qui est une plante dont le pollen est fortement allergisant. Il est à noter que l'ambrosie est faiblement signalée dans le Lot. Ce "réfèrent communal" pourra également (à la demande l'association des maires et des élus du Lot) participer au réseau de surveillance du moustique tigre. Ce réfèrent peut-être un élu municipal ou bien un **bénévole (se renseigner à la mairie de Carayac)**.

• Depuis le 7 août 2017 plusieurs opérations dématérialisées et sécurisées sont possibles depuis le domicile sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse <https://ants.gouv.fr>



Ambrosie (Wikipédia)



Moustique-tigre (<http://moustique-tigre.info>)

• Pour les véhicules immatriculés au format SIV ou Système d'Immatriculation des Véhicules (ZZ-123-ZZ) il est possible de modifier la domiciliation, refaire le certificat d'immatriculation, déclarer la vente d'un véhicule ou bien changer de titulaire.

• Il est également possible sur ce site de demander un duplicata de son permis de conduire et connaître le solde des points.

• Si vous ne disposez pas d'accès internet il est possible d'utiliser le point d'accès de Cajarc (à la mairie).

Linky

• Dans le bulletin municipal numéro 2 nous avons parlé des nouveaux compteurs électriques "Linky". Le 24 juillet à Cassagnes, Christophe Ross (ingénieur d'origine anglaise) a fait un exposé au cours duquel il a mis en garde contre la pose programmée, par Enedis, de 35 millions de compteurs Linky ; pose préconisée par l'union européenne. Dans certains pays les usagers peuvent refuser ce changement de compteur mais en France les choses sont moins claires. Le conférencier a mis l'accent sur les rayons électromagnétiques émis 300 mètres à la ronde dont l'impact sur la santé n'a pas été étudié. Mr. Ross a insisté ensuite sur certains aspects : vente forcée aux usagers, facturation en forte augmentation, contrôle et vente des

Liste électorale.

• Vous pouvez, jusqu'au 30 décembre, vous inscrire sur la liste électorale. Se munir d'une carte d'identité (ou d'un passeport) ainsi que d'un justificatif de domicile (facture d'eau, facture d'électricité ... etc.)

Scrabble

• Mady Brugel, à Mareins bas (2^{ème} maison à partir de l'entrée du chemin) recherche des joueurs intéressé(e)s par le

Patrimoine en péril !

- Des **buis** aussi secs que des bottes de paille. L'image saute aux yeux, en particulier sur notre commune, terrain propice au développement de cet arbuste à feuilles persistantes. L'objet du délit : **la pyrale du buis**. Un papillon tout mignon aux ailes blanches triangulaires, soulignées d'un trait marron-noir, comme si un gros feutre était passé par là.
- L'espèce s'avère des plus envahissantes, intrusives et destructives, car la voracité des chenilles nées du dépôt des œufs par la chrysalide engendre des dégâts catastrophiques. Leur effet dévastateur est d'une incroyable rapidité. En moins d'une semaine, les feuilles sont réduites en poussière et les arbustes semblent frappés par une sécheresse rédhibitoire.
- Or, la pyrale n'a que quinze jours de vie pour se reproduire et pondre jusqu'à 1 200 œufs. Une nouvelle génération de chenilles éclôt en juin et ainsi de suite... Trois générations s'enchaînent jusqu'au début de l'automne. La dernière est attendue fin août, mais ces devancières n'ont pas fait de cadeaux aux buis du territoire.
- Importée par des végétaux venus d'Asie, la pyrale du buis n'a pas de prédateur en Europe. Si les particuliers peuvent lutter contre la pyrale du buis (**voir l'encart "Protéger"**) ... en revanche, personne ne sera là pour protéger les millions de buis sauvages qui se trouvent sur le Causse.
"On peut espérer une réaction naturelle du buis qui peut lâcher des phéromones pour se protéger des insectes. Mais l'adaptation risque d'être longue".
- D'ici là, les buis, qui font partie de notre patrimoine, pourraient complètement capituler face à cet envahisseur et donc ... **disparaître !**



Le chemin du Bourrou.



Protéger

- Poser des voiles anti-insectes sur les buis (de juin à septembre).

- Pulvériser, à titre préventif, au mois de mars un insecticide biologique. Cet insecticide "Bacillus Thuringiensis" (bacille de Thuringe), en vente dans les jardinerias. Le traitement est plus curatif que préventif : l'emballage indique "agir dès l'apparition des larves ou des dégâts", en mentionnant que "après ingestion du feuillage traité les chenilles cessent de s'alimenter et sont éliminées en quelques jours" (un contrôle au bout de 8 jours avec réapplication éventuelle peut être utile).

- Ramasser les chenilles à la main (elles ne sont urticantes mais se munir toutefois de gants médicaux) si les buis ne sont pas trop nom-breux.

- Vaporiser du "purin d'orties" au printemps.

- Doucher les buis au jet d'eau sous pression un jour de beau temps. Le jet



Ci-dessus le joli papillon.
Ci-dessous la vorace chenille.



Ce bulletin (N° 5) est publié sous la responsabilité de l'équipe municipale. Le directeur de la publication est **Jean-Pierre Pfenninger**, maire de Carayac. Les photographies, la rédaction et la mise en page sont assurées par **Bernard Bonnet** avec comme outil de composition le logiciel libre de publication assistée par ordinateur (PAO) :

Scribus 1.5.3



HistoireS (3)

1846 (suite) : ● **Jean Delpech**, 22 ans, natif de Carayac et cultivateur domicilié au Bourg (canton de Lacapelle) est accusé de plusieurs vols effectués durant le mois de Janvier 1846 : 150 francs dérobé à Mme Dezon par effraction dans son appartement, également il vole à Mr. Decros un parapluie, 3 francs et des bouteilles. Egalement le même mois il soustrait à Mr. Bonne Moulier 4 décalitres d'avoine et il dérobe également 4 décalitres d'avoine à Mr. Orliac et il termine par dérober un pistolet à Mr. Peygourié. Pour ces faits il est condamné à 2 années d'emprisonnement.

● Le juge de paix du canton de Cajarc reçoit une lettre écrite à Cajarc le 23 Juillet et déposée sur son bureau.

[Notre pays a connu, de 1790 à 1958, des justices de paix considérées habituellement comme des justices de proximité, au moins géographiquement, car implantées dans chacun des 2950 cantons du XIX^e siècle. Elles ont remplacé les quelque 70 000 justices seigneuriales. Le magistrat cantonal va devenir le juge des litiges de la vie quotidienne et des affaires familiales. Jusqu'au début du XX^e siècle, les populations, dans leur majorité, veulent régler leurs conflits pacifiquement, si possible par conciliation, ou arbitrage et font massivement appel au juge de paix.]

Que dit cette lettre : "M. Jean Daynac, cultivateur, habitant la commune de Larroque-Toirac a l'honneur de vous exposer que du mariage de Pierre Daynac, son frère et Marie Roumegoux, tous deux cultivateurs de la commune de Carayac sont nés Antonin Daynac âgé d'environ dix ans et Léontine Daynac, âgée d'environ sept ans. Pierre Daynac, père de ces deux enfants est mort il y a quatre ans et la tutelle des mineurs s'est trouvée sans aucun contrôle entre les mains de la veuve Daynac en sa qualité de tutrice légale. Celle-ci a largement bénéficié de sa position qu'elle a tourné constamment au préjudice des deux pupilles.

En effet Marie Roumegoux avait un penchant marqué à l'ivrognerie, depuis que sa conduite n'est soumise à aucune censure elle a donné libre cours à cette passion. Pour suffire aux dépenses qu'elle entraîne elle a mal versé dans la gestion; c'est ainsi qu'elle a vendu divers objets mobiliers et une paire de boeufs dépendants de la succession de son mari. Elle a contracté quelques dettes pour le paiement desquelles elle s'est exposée à des frais considérables. Elle a négligé le paiement des impositions au point que le percepteur a fait saisir et vendre les récoltes qui devaient servir à l'alimentation et à l'entretien des mineurs (...) On pourrait ajouter que Marie Roumegoux, sous le rapport moral tient une conduite au moins équivoque et donne ainsi à des jeunes enfants des exemples dont les suites peuvent être bien funestes".

Daynac propose qu'un conseil de famille des enfants mineurs puisse se tenir afin de destituer Marie Roumegoux de la tutelle de ses enfants et que soit nommé un nouveau tuteur.

La réponse du juge est datée du 24 Juillet : "Nous, Jean-Jacques Bertrand Duphénieux, juge de paix du canton de Cajarc, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, vu la requête ci-dessus et la disposition de la loi sur la matière, autorisons le requérant à faire citer devant nous le trente juillet courant à huit heures du matin dans la salle du prétoire à Cajarc, Marie Roumegoux veuve de Pierre Daynac en sa qualité de tutrice et le conseil de famille de ses pupilles".

Le conseil de famille va donc se tenir le 30 Juillet en présence de la mère des enfants, du frère du mari décédé (auteur de la lettre) et de **Baptiste Passeras** cultivateur d'Ambeyrac, **Antoine Lafferayrie** cultivateur de Cadrieu, **Jean Roumegoux**, cultivateur de Carayac, **Antoine Roumegoux**, oncle maternel, cultivateur de Carayac et **Antoine Pelissié**, oncle maternel par alliance, cultivateur de Carayac.

A l'unanimité des six hommes le conseil dessaisit Marie Roumegoux de la tutelle des mineurs et un deuxième vote a lieu sur le choix du tuteur. Les voix se sont portées sur Jean Roumegoux (3) et Jean Daynac (3). Le juge a une voix prépondérante qu'il accorde à Jean Roumegoux qui devient le nouveau tuteur d'Antonin et de Léontine. Le conseil délibérera ensuite une troisième fois afin que le tuteur puisse disposer de la succession du défunt (revenus des biens, mobiliers) afin, pour les mineurs, "de suffire aux frais de leur nourriture, entretien et éducation ainsi que le paiement des impositions".

Décès de Marie Capval et Jean Castanie.

Naissances de Casimir Larnaudie, de Julie Despoux et de Flavie Roumegoux.

Mariage de Pierre Debons le 24 Novembre avec Rose Delpech.

1847 : ● Le 29 Mars le juge de paix doit trancher un différent entre d'une part **Jean Lafferayrie**, cultivateur domicilié et demeurant dans la commune de Carayac qui est le demandeur et d'autre part **François Lafferayrie** et **Pierre Lafferayrie** père et fils propriétaires, cultivateurs demeurant et domiciliés dans la dite commune de Carayac.

Jean vendit il y a trois ans à son frère Pierre des boeufs au prix de 135 francs (ce que le père ne pourrait contester) et le prix de la vente a été employé à la réfection d'une grange donc cette vente a profité au bien commun de la famille. Pierre reconnaît devoir 53 francs pour reste des 135 francs et demande un délai de deux mois pour se libérer de cette charge. Le juge condamne Pierre à payer cette somme et en sus les dépens de neuf francs et soixante centimes.

[Ce Pierre Lafferayrie, aux dires de beaucoup, était hargneux, buveur, prompt à la colère et toujours prêt à se battre.

- Descamps habite une maison à Lavalade sur la commune de Faycelles. Dans la nuit du 3 au 4 avril 1840 un voleur s'introduisit dans sa bâtisse et prit des vêtements, des légumes et un peu d'argent. Le lendemain Descamps vint à Figeac provoquer une visite domiciliaire chez Pierre Laferrayrie qui depuis peu avait habité à Lavalade et qu'il soupçonnait avec raison car on trouva tous les objets dérobés et ceux dérobés (un couteau en particulier) quelques mois auparavant chez M. Austrui chez qui il était domestique.

- Le 10 octobre 1840 deux groupes de gens étaient à boire dans le cabaret de Bories à Carayac. Les gars de Carayac étaient en guerre contre ceux de Larroque-Toirac. L'un des groupes était composé de jeunes gens de Carayac dont Pierre Laferrayrie à une table et à une autre des gens de Larroque-Toirac au nombre de 4 : 2 Parayre (père et fils), Daynié et Baptiste Debons. Les gars de Carayac chantent, ceux de Larroque jouent aux cartes, boivent et chantent à leur tour ce qui agace Pierre L.

Aux côtés de Pierre Lafferayrie se trouvaient Dominique Pezet, Antoine Roumegoux et Galy. Les deux groupes commencent à s'insulter. Lafferayrie demanda un morceau de papier à l'aubergiste (pour armer le fusil de son père), sortit avec ses compères et revient seul une heure après. Les gars de Larroque-Toirac sortirent vers 10 heures du soir et on tira sur eux un coup de feu. Parayre fils fut blessé frappé un grand nombre de plombs ; la blessure n'était pas mortelle mais occasionna 20 jours d'incapacité. Pierre L. sera condamné à deux années d'emprisonnement.

- Baptiste Cavarroc avait été roué de coups par Pierre Lafferayrie qui avait été condamné pour ce fait à quinze jours d'emprisonnement. Cette rixe se déroula le 21 décembre 1844.]

Comme nous le verrons plus tard, le 26 décembre 1852, Pierre Lafferayrie sera tué d'un coup de fusil par **Antoine Cavarroc** dit Faycellou âgé de 18 ans. Faycellou dira que c'était une vengeance par rapport à son frère Baptiste qui serait décédé suite à cette rixe.